

BULLETIN DE CANDIDATURE
« MARCHÉ DE NOËL »
Du vendredi 13 au mardi 24 décembre 2019

À renvoyer impérativement avant le 31/10/2019
(Date limite de réception)

à
Mairie de Digne-les-Bains
Service Animations
B.P. 214
04003 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
animations@dignelesbains.fr

RAISON SOCIALE :

NOM : Prénom :

Adresse : n° Rue

Code postal Ville

ACTIVITÉ PRÉCISE – Nature précise des articles vendus (joindre obligatoirement photos des articles vendus et stand) :

Téléphone : Email :

N° SIRET : CODE APE :

RÈGLEMENT par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (à agraffer au présent document)

Banque : chèque n° d'un montant de : €

En l'absence de règlement, la candidature ne pourra être prise en compte.

RÉSERVATION : 200 € pour 1 chalet (tarif unique de réservation)

Tarif des chalets :

Petit chalet : 200 €

Grand chalet : 250 € (le supplément de 50€ sera à acquitter lors de la remise des clés).

Si la candidature est acceptée par la commission, le chèque sera mis à l'encaissement dans le courant de la 1^{ère} quinzaine de décembre.

Statut : Artisan Agriculteur Commerçant Autres

Souhaite participer au Marché de Noël organisé par la Commune de Digne-les-Bains en partenariat avec l'association des commerçants «Cœur de Ville» et dont l'ouverture se fera le **vendredi 13 décembre 2019** à 10h suivie de l'inauguration à 14h30 (horaire à confirmer).

NOM : Prénom :

Atteste sur l'honneur que :

- Je ne tombe pas sous le coup
 - d'interdiction résultant de liquidation judiciaire, faillite personnelle,
 - Condamnation pour fraude fiscale,
 - condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale,
- J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière fiscale et sociale,
- Le travail sera éventuellement réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.
- Accepte que mes coordonnées soient diffusées.

Je joins les pièces suivantes obligatoires :

Toute demande d'admission doit être **obligatoirement** accompagnée de photocopies des documents justifiant de votre **capacité réglementaire à exercer sur les foires ou marchés**, soit :

- d'une **carte de commerçant non-sédentaire** (CNS ou carte d'ambulant)
- d'un **extrait KBIS** datant de moins de 3 mois délivré par le greffe du tribunal de commerce auprès duquel la Société (ou entreprise) est inscrite ;
 - OU** d'une attestation MSA (Mutuelle Sociale Agricole)
 - OU** d'un extrait de registre des métiers
- d'une **attestation d'assurance foires ou marchés** spécifiant que vous êtes couvert pour participer aux foires et marchés ainsi que pour le matériel mis à votre disposition.
- Toute inscription doit être accompagnée de son **règlement à l'ordre du Trésor Public**

Le droit d'inscription pour le marché de Noël est fixé à 200 € pour 1 chalet (tarif unique) comprenant :

- la location du chalet,
- l'électricité,
Tous les chalets seront équipés :
 - d'un **éclairage à led** avec interrupteur,
 - d'un **tableau électrique** avec différentiel 16A commandant tout le chalet
 - 1 coupure 10A (éclairage et chauffage),
 - 1 coupure 10A (prises).
- d'un **radiateur 750 W**
- le gardiennage.

Tout dossier non complet sera refusé à la commission de sélection.

Le choix des exposants et l'attribution des emplacements seront faits par une commission de sélection.

Fait à le

Signature précédée de la mention : «Lu et approuvé»

Marché de Noël
Du Vendredi 13 au Mardi 24 décembre 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

JE SOUSSIGNÉ

NOM : Prénom :

Représentant la société

Agissant en qualité de

Certifie :

- Avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier.
- M'engager à respecter les législations en matière d'embauche de salariés.
- M'engager à être installé le **jeudi 12 décembre 2019 à 18h** au plus tard.
- M'engager à respecter les règlements du marché de Noël et à respecter les préconisations d'installation, ainsi que les horaires d'ouverture.
- M'engager À ÊTRE PRÉSENT ET MON CHALET OUVERT le **vendredi 13 décembre 2019 à partir de 9h** à L'OCCASION DU PASSAGE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ (**OBLIGATOIRE**).
- M'engager à tenir mon stand ouvert pendant les heures de fonctionnement du marché soit : de :
 - o **11h à 19h (à minima, voir « préconisations » du vendredi 13 au mardi 24 décembre 2019 inclus.**
 - o **Une nocturne jusqu'à 22h-23h pourrait être organisée un soir du marché dont la date serait à confirmer.**
- M'engager à respecter le chalet et matériel électrique mis à ma disposition. Toute dégradation constatée au rendu des clés sera facturée et mise en recouvrement par Monsieur le Receveur Municipal.
- M'engager à restituer le chalet en parfait état de propreté. Le manquement à cet engagement fera également l'objet d'une facturation.
- Quelle qu'en soit la cause, un départ anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement partiel de loyer.
- Enfin, je déclare remplir toutes les obligations réglementaires pour exercer mon activité dans le chalet mis à disposition par la Ville qui ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes du non-respect de ces obligations.**

Fait à

Le

Signature du demandeur, **précédée de la mention : «Lu et approuvé»**

PRÉCONISATIONS

HORAIRES OBLIGATOIRES À RESPECTER :

- **OUVERTURE 11H - FERMETURE 19H À MINIMA.**
- Possibilité pour ceux qui le souhaitent : 10h-20h.
- En cas d'intempérie un point sera fait concernant l'ouverture.

Fermeture exceptionnelle : uniquement en cas de force majeure.

Dans ce cas, prévenir le plus tôt possible le service animations : 04.92.30.52.89 ou 04.92.30.56.35. pour communication aux visiteurs du marché de Noël.

ÉLECTRICITÉ :

- **Puissance électrique MAXIMALE autorisée : 750W.** Aucun dépassement ne sera toléré.
- Seules les **rallonges multiprises en ligne avec interrupteur** sont autorisées.
- Seul un chauffage soufflant peut être ajouté éventuellement.

À L'INTÉRIEUR DES CHALETS les ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT INTERDITS :

- Halogène
- Friteuse
- Bouteille de gaz

À L'EXTÉRIEUR DES CHALETS :

- **RAPPEL : Table d'exposition** non fournie :
 - **une table sera tolérée et placée devant le chalet pour servir de présentoir.**
 - Veiller à respecter la **largeur de passage réglementaire** : la table ne devra pas faire obstacle à la libre circulation du public et des secours.
- **Les parasols** non fournis :
 - **Les parasols seront à proscrire sauf très exceptionnellement** en cas de précipitations.
- Les exposants doivent utiliser des **matériels adaptés à une utilisation extérieure** et **aux normes** pour tout ce qui concerne l'électricité, le gaz (respect du nombre autorisé de bouteilles par stand, flexibles, détendeurs),
- **Bouteille de gaz : à éviter si possible.**
 - Uniquement à l'extérieur
 - Maximum autorisé : 1 bouteille de 13kg ou 2 bouteilles de 6kg.
- **Exposition d'objets dangereux** (ex. couteaux,) : prévoir de les **protéger par un plexiglas** afin qu'ils ne soient pas accessibles.
- Tout **matériel de décoration** doit être aux **normes anti feux en vigueur.**

HUILES DE FRITURE :

- Une **protection** devra être installée pour toute cuisson extérieure.

RÉSERVÉ AU SERVICE ANIMATIONS

Dossier reçu le : _____ 2019

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bulletin de candidature complété et signé | <input type="checkbox"/> Extrait KBIS de moins de 3 mois |
| <input type="checkbox"/> Acte d'engagement signé | <input type="checkbox"/> Extrait registre des métiers |
| <input type="checkbox"/> Carte CNS ou d'ambulancier | <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance |
| <input type="checkbox"/> Attestation MSA | <input type="checkbox"/> Photos des produits |
| <input type="checkbox"/> Attestation HACCP (Hygiène et Sécurité des Aliments)
uniquement si préparation alimentaire
(transformation, confection, etc...) | <input type="checkbox"/> Chèque de réservation (200€) |

Dossier complet

Dossier incomplet (refusé)